



Saint Etienne le 26 février 2016

Objet : Litige SARL Francobois/Philippe Gonnet Machines à bois
P.J. : résumé des constatations et protocole d'accord transactionnel

Monsieur,

Suite au litige qui vous oppose à l'entreprise suscitée, après étude du dossier et consultation des parties, nous vous faisons part de la proposition de transaction pour le règlement du différend mentionné en objet. Vous voudrez bien nous faire connaître votre position sur cette proposition dans les meilleurs délais et au plus tard pour le 15 avril 2016.

Vous trouverez en pièce jointe le protocole d'accord transactionnel dont la teneur peut être résumée ainsi :

- avoir commercial à établir par vos soins à votre client pour la somme forfaitaire de 2 000€ HT, représentant le dommage subi pour défaut d'information de votre client ayant abouti à la mise hors d'état d'utilisation de la machine concernée
- en contrepartie, le client s'engage à procéder au règlement du solde de la facture dans la semaine suivant la signature du protocole et à abandonner toute poursuite en cours ou à venir en relation avec ce litige.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Me J. Lasalle

Lasalle

*Voir avec notre avocat ce qu'il en pense, je suis assez favorable à la transaction qui nous permettra de résoudre ce litige avec un bon client qui continue à se fournir auprès de nous, l'affaire a assez duré, il faut y mettre un terme.
Le montant est-il raisonnable ?*

Grandclément

